

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2021	Fiche postes à entretien - N° 1 - E FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH
			Poste Coordonnateur ULIS collège lycée
Division du 1 ^{er} degré - DIV1C			Renseignements : Tél. 02.99.25.11.06 Mail : ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr
Mail : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Poste : Coordonnateur ULIS collège / lycée

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV pour le au service DIV1C, par mail sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré
- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré pour le 21 avril 2021 (ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr) – Voir fin de la présente fiche
- Commissions d'entretiens en en présentiel ou en distanciel courant avril – Convocation adressée sur l'adresse mail académique

Textes de référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 (BO n° 31 du 27/08/15) - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré et le second degré
- Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Cadre général :

L'ULIS implantée en collège ou lycée, représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les élèves sont inscrits dans leur classe de référence et bénéficient en tant que de besoin de temps de regroupement. En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau des établissements du bassin. Ainsi, le dispositif s'appuie sur deux modalités d'enseignement : la classe de référence de l'élève et le regroupement.

Description de la mission :

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes :

> *Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS*

- En concevant son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
- En proposant un enseignement adapté, référencé aux programmes et au socle commun, au regard de l'analyse des besoins des élèves.
- En développant, notamment, des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle

> *Coordonner l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs*

- En construisant une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap qui s'appuie sur l'articulation classe de référence/regroupement
- En organisant le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
- En travaillant en coopération avec les différents partenaires
- En contribuant à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré
- En veillant à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires

> *Exercer des missions de personne ressource*

- En construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation
- En s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive

Compétences et connaissances mobilisables :

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel
- Être en mesure de mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant
- Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Démontrer une bonne capacité de communication et d'écoute
- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle

Supérieur hiérarchique direct : l' IEN ASH 2d degré

Titres requis et modalités de nomination

Priorité aux personnels enseignant du premier ou du second degré, titulaire du CAPPEI (parcours « Coordonner une ULIS »), CAPASH ou 2 CA-SH (option D)

→ Fiche à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 21/04/2021 – adresse courriel : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr

Poste Coordonnateur Ulis collège / lycée

Nom	
Prénom	
Adresse académique	

Vu et pris connaissance le

Signature